



Source: Services du parlement-3003 Bern

**Perspective
Session d'hiver 2021**

Contact

Le président, les responsables de dossiers et la responsable de la communication demeurent volontiers à votre disposition pour des informations supplémentaires.

N'hésitez pas à nous contacter:



Président

Adrian Wüthrich
031 370 21 17
079 287 04 93
wuethrich@travailsuisse.ch



Politique économique

Dr. Thomas Bauer
031 370 21 11
077 421 60 04
bauer@travailsuisse.ch



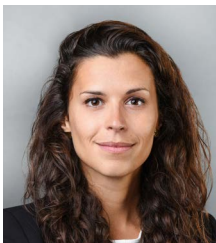
Politique de l'égalité

Valérie Borioli Sandoz
031 370 21 47
079 598 06 37
borioli@travailsuisse.ch



Politique de formation

Gabriel Fischer
031 370 21 11
076 412 30 53
fischer@travailsuisse.ch



Politique sociale

Dr. Anna Storz
031 370 21 73
078 220 06 36
storz@travailsuisse.ch



Politique environnementale, fiscale et extérieure

Denis Torche
031 370 21 16
079 846 35 19
torche@travailsuisse.ch



Communication

Linda Rosenkranz
031 370 21 18
079 743 50 47
rosenkranz@travailsuisse.ch

Conseil national

Première semaine

29.11.	20.432 ¹	Iv. pa. CER-CN. Affecter à l'AVS les bénéfices que la BNS tire des intérêts de pénalité (taux négatifs)	→ Oui	5
30.11.	21.064 ²	Deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise du COVID-19	→ Oui	5
	21.039	Loi sur le transport de voyageurs. Modification	→ Oui	5
1.12.	21.041 ³	Budget 2022 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2023-2025	→ Oui	6
	21.042 ³	Budget 2021. Supplément II	→ Oui	6
2.12.	21.066 ⁴	Loi Covid-19. Modification (prorogation de certaines dispositions)	→ voir détails ..	6
ev.	21.024 ⁵	Loi sur l'impôt anticipé. Renforcer le marché des capitaux d'emprunt (Divergences)	→ Non	6

Deuxième semaine

6.12.	21.3964	Mo. Conseil des États (CSEC-CE). Comblar les lacunes de l'Agenda Intégration Suisse. Garantir l'égalité des chances pour tous les jeunes en Suisse	→ Oui	7
7.12.	19.050	Stabilisation de l'AVS (AVS 21)	→ voir détails ...	7
	20.089	Réforme de la LPP	→ voir détails ...	7

Troisième semaine

13.12.	19.4463 ⁶	Mo. Groupe RL. Modernisation de la prévoyance individuelle. Autoriser les versements dans le troisième pilier du partenaire non actif	→ Non	8
14.12.	21.032	Loi sur les travailleurs détachés. Modification	→ Oui	8

¹ Initiatives parlementaires 1^{re} phase (suite : 30 novembre, 2, 9, 13, 15, et 16 décembre)

² Au Conseil des États le 7 ou 16 décembre

³ Suite: 2, 9, 14 et ev. 16 décembre / au Conseil des États le 30 novembre, et ev. le 7, 13 et 16 décembre (divergences)

⁴ Suite: 8., 13. und 15.12. / iu Conseil des États le 1., 2., 6., 9., 13., 15. et 16.12.

⁵ Au Conseil des États le 30 novembre, ev. élimination des divergences au Conseil national le 2 décembre

⁶ Interventions parlementaires du DFI

Conseil des Etats

Première semaine

30.11.	21.041 ⁷	Budget 2022 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2023-2025 → Oui	9	
	21.042 ⁷	Budget 2021. Supplément II	→ Oui	9
	21.024 ⁸	Loi sur l'impôt anticipé. Renforcer le marché des capitaux d'emprunt.....	→ Non	9
1.12.	21.066 ⁹	Loi Covid-19. Modification (prorogation de certaines dispositions)	→ voir détails ..	9
2.12.	19.4443	Mo. Conseil national (Candinas). Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global	→ Oui	10
	20.322	Iv.ct. Tessin. Pour une extension de la protection contre le licenciement à la fin du congé de maternité	→ Non	10

Deuxième semaine

7.12.	21.064 ¹⁰	Deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise du COVID-19	→ Oui	10
9.12.	21.3975	Mo. Conseil national (CPE-CN). Message relatif au financement de la participation suisse à Erasmus plus.....	→ Oui	11
	19.3612	Mo. Conseil national (Munz). Faire des EPF un réseau exemplaire du développement durable et de la mise en œuvre des bonnes pratiques.....	→ Oui	11

Troisième semaine

14.12.	21.3112	Mo. Mazzone. Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération.....	→ Oui	11
	20.339	Iv. ct. Genève. Le droit pénal doit protéger le consentement. Révision des infractions contre l'intégrité sexuelle.....	→ Oui	11
15.12.	20.4335	Mo. CPE-CN. Participation accrue du secteur privé à la coopération au développement	→ Non	12

⁷ Ev. suite le 7, 13 et 16 décembre (divergences)

⁸ Suite : 7, 13 et 16 décembre / ev. ev. élimination des divergences au Conseil national le 2 décembre

⁹ Suite : 2, 6, 9, 13, 15 et 16 décembre / au Conseil national le 2, 8, 13 et 15 décembre

¹⁰ Suite : 16 décembre / au Conseil national le 30 novembre

Conseil national

Lundi 29 novembre / Initiatives parlementaires 1^{re} phase

20.432 IV. pa. CER-CN. Affecter à l'AVS les bénéfices que la BNS tire des intérêts de pénalité (taux négatifs)

(suite : 30 novembre, 2, 9, 13, 15 et 16 décembre)

L'initiative parlementaire vise à ce que les revenus de la Banque nationale suisse issus des taux d'intérêt négatifs soient intégralement affectés à l'AVS. La prévoyance vieillesse est la grande perdante de la politique des taux d'intérêt négatifs de la Banque nationale suisse (BNS). Les gagnants sont en revanche la Confédération et les cantons, qui peuvent réaliser des revenus sur leurs dettes. Le fonds AVS perd à lui seul 540 millions de francs de rendement par an en raison de la politique des taux d'intérêt négatifs. Les pertes sont encore plus élevées pour les caisses de pension, pour lesquelles aucun financement supplémentaire n'est prévu en plus des cotisations des employeurs et des travailleurs. Par conséquent, une compensation par le biais de l'AVS est indispensable. Une possibilité est d'attribuer à l'AVS les bénéfices de la BNS issus des taux d'intérêt négatifs. L'indépendance de la Banque nationale n'est en aucun cas remise en question, puisque ni ses instruments de politique monétaire ni sa politique de taux d'intérêt ne sont influencés.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative parlementaire.

Mardi 30 novembre

21.064 Deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise du COVID-19

(au Conseil des Etats le 7 ou 16 décembre)

Les conséquences de la pandémie entraînent encore des pertes financières dans les transports publics (TP). Pour les amortir, le Conseil fédéral propose au Parlement un train de mesures pour l'année 2021 similaire à celui de l'année précédente. La Confédération prévoit de soutenir, outre le transport régional et de marchandises, certaines offres touristiques de TP et le transport local. Il est d'un côté réjouissant que le Conseil fédéral ait tenu compte de notre avis dans la consultation en prévoyant aussi un soutien au transport local et à certaines offres touristiques de TP. D'un autre côté, le niveau de demande en TP d'avant crise ne devrait pas être atteint avant 2024. C'est pourquoi, le soutien doit pouvoir s'étendre au-delà de 2021. Travail.Suisse regrette en outre qu'aucune aide directe pour le transport grandes lignes ne soit prévue. Même si un tel soutien est examiné par un groupe de travail de la Confédération, il serait légitime qu'une aide financière spécifique pour le transport grandes lignes soit examiné à travers ce deuxième paquet de mesures. Enfin, la situation délicate sur le plan financier des transports publics ne doit pas se répercuter négativement sur les conditions de travail du personnel, lequel a permis de garantir le maintien de prestations de transport de service public indispensable pendant la pandémie.

→ Travail.Suisse recommande d'accepter ce paquet de mesures.

21.039 Loi sur le transport de voyageurs. Modification

La modification de la loi sur le transport de voyageurs prévoit d'adapter la réglementation des transports publics (TP) à l'évolution de ces dernières années et de renforcer le secteur des TP. La modification prévoit plus de transparence et une uniformisation des processus de commande du transport régional de voyageurs. Travail.Suisse soutient cette modification de loi sous certaines conditions : l'utilisation des excédents pour les entreprises de TP doit se faire de façon uniforme entre ces entreprises et le fait que certaines lignes soient soumises à un appel d'offres ne doit pas jouer un rôle décisif. Dans le cadre de la mobilité multimodale, il est prévu que les tiers puissent aussi distribuer des titres de transport grâce à une plateforme numérique commune de distribution. Ici, le principe de réciprocité doit être respecté et les entreprises concessionnaires doivent pouvoir aussi accéder

aux offres des tiers. Finalement, Travail.Suisse demande que la loi intègre des offres du trafic de nuit et de loisirs comme prestations pouvant donner droit à une indemnisation. Cela renforcerait le service public.

→ *Travail.Suisse recommande d'entrer en matière.*

Mercredi 1^{er} décembre

21.041 Budget 2022 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2023-2025

21.042 Budget 2021. Supplément II

(suite : 9, 14 et 16 décembre / au Conseil des Etats le 30 novembre, 7, 13 ou 16 décembre)

Pour endiguer la pandémie de Covid-19 et soutenir la reprise économique, le Conseil fédéral a pris des mesures supplémentaires pour 1.6 milliards de francs. Il en résultera un déficit de 950 millions de francs (le budget prévoyait un excédent de 620 millions de francs). Pour Travail.Suisse, ces dépenses supplémentaires ne détériorent pas fondamentalement la bonne situation financière de la Confédération et sont fondées. Il existe toujours une marge de manœuvre financière non négligeable qu'il s'agit d'utiliser pour investir davantage dans des tâches fondamentales pour le maintien de la prospérité et de la qualité de vie (infrastructures publiques, formation, recherche, conciliation vie professionnelle, vie privée, transition énergétique en particulier).

→ *Travail.Suisse recommande l'adoption du budget 2022 et du supplément au budget 2021.*

Jeudi 2 décembre

21.066 Loi Covid-19. Modification (prorogation de certaines dispositions)

(au Conseil des Etats le 1^{er} décembre)

La loi Covid-19 est en principe limitée au 31 décembre 2021. Ainsi, à la fin de l'année, plusieurs instruments dont dispose le Conseil fédéral pour lutter contre les pandémies disparaîtraient. Selon le Conseil fédéral, les dispositions dans le domaine de l'aide aux cas de rigueur et de l'assurance-chômage n'en font toutefois pas partie.

→ *Travail.Suisse soutient sur le fond la prorogation des dispositions*

→ *Travail.Suisse soutient la prorogation des mesures de protection des travailleurs particulièrement menacés (art. 4).*

→ *Travail.Suisse soutient l'adaptation de l'art. 12a al. 2*

→ *Travail.Suisse préfère le droit en vigueur à la proposition de modification en ce qui concerne l'indemnisation de la perte de gain (art. 15).*

→ *Travail.Suisse soutient une prorogation des mesures dans le domaine du chômage partiel et du chômage (art. 17 et art. 17b) jusqu'à fin 2022, comme le propose la majorité de la commission.*

Jeudi 2 décembre

ev. 21.024 Loi sur l'impôt anticipé. Renforcer le marché des capitaux d'emprunt (Divergences)

La révision prévoit de renforcer la place financière suisse en cherchant à rapatrier en Suisse des activités financières. Le Conseil national a accepté la révision lors de la session d'automne. La réforme affaiblit la fonction de garantie de l'impôt anticipé, entraîne une baisse unique des recettes d'un milliard de francs et des diminutions récurrentes des recettes d'environ 200 millions de francs par an, selon le niveau actuel des taux d'intérêt. Or, si le niveau des taux devait remonter, les pertes pourraient être nettement plus importantes. Par ailleurs, plusieurs projets de réforme de la fiscalité pour la place économique et financière suisse sont achevés ou en cours. Ainsi la suppression des droits de douane sur les produits industriels feront perdre 500 millions de francs à la Confédération. Et le projet de suppression des droits de timbre sur lequel nous voterons le 13 février 2022 (Travail.Suisse propose de dire non à la modification de la loi) risque d'alourdir encore les pertes fiscales. Il est urgent de mettre un frein à ces pertes fiscales qui favorisent seulement les grandes entreprises alors qu'une partie de la population et certaines branches économiques ressentent toujours les effets de la crise du Covid-19.

→ *Travail.Suisse recommande de rejeter la révision de la loi.*

Lundi 6 décembre

21.3964 Mo. Conseil des États (CSEC-CE). Comblent les lacunes de l'Agenda Intégration Suisse. Garantir l'égalité des chances pour tous les jeunes en Suisse

Les partenaires de la formation professionnelle (Confédération, cantons et organisations du monde du travail) se sont fixé pour objectif que 95% des jeunes de 25 ans en Suisse disposent d'un diplôme du degré secondaire II. Un diplôme du secondaire II est aujourd'hui une condition importante pour que les personnes puissent, d'une part, s'intégrer durablement dans le marché du travail et, d'autre part, participer à la vie sociale grâce à un revenu assuré. Il est donc dans l'intérêt de tous les jeunes et jeunes adultes d'avoir la possibilité d'entamer et de poursuivre leur parcours vers un diplôme du secondaire II. La motion demande que les jeunes et les jeunes adultes des pays de l'UE/AELE et des pays tiers aient également cette chance, et ce non seulement dans le cadre d'un programme pilote limité dans le temps, mais aussi à plus long terme. Mais pour cela, le cofinancement de la Confédération est également nécessaire.

→ *Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.*

Mardi 7 décembre

19.050 Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Travail.Suisse s'oppose fermement à l'égalisation de l'âge de la retraite entre femmes et hommes, compte tenu des inégalités existantes en matière de salaires et de rentes. Les financements supplémentaires prévus sont clairement trop faibles. En outre, les possibilités de percevoir l'AVS de manière flexible ont été réduites au lieu d'être élargies. C'est pourquoi Travail.Suisse rejette les projets actuels tant du Conseil national que du Conseil des États : les mesures de compensation doivent être nettement plus importantes pour qu'une révision de l'AVS soit dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses.

- *Travail.Suisse considère que le volume de compensation pour les femmes de la génération de transition proposé par la CSSS-N est trop faible.*
- *Travail.Suisse soutient le fait que les compensations pour les femmes de la génération de transition ne doivent pas réduire le montant des prestations complémentaires.*
- *Travail.Suisse est favorable à ce que les recettes de la Banque nationale provenant des taux d'intérêt négatifs soient versées à l'AVS.*

20.089 Réforme de la LPP

A la demande du Conseil fédéral, les partenaires sociaux ont élaboré le compromis LPP des partenaires sociaux pour une réforme équilibrée et socialement acceptable de la prévoyance professionnelle. Ce compromis a été rejeté par la CSSS-N en août au profit d'un nouveau modèle. Travail.Suisse rejette fermement cette proposition de la commission et continue de soutenir le compromis des partenaires sociaux : celui-ci garantit une réforme équilibrée de la prévoyance professionnelle en atténuant la baisse du taux de conversion minimal à 6% par des suppléments de rente et en permettant des rentes stables et une modernisation de la LPP grâce à l'adaptation des bonifications de vieillesse et à la réduction de moitié de la déduction de coordination. Le modèle proposé par la CSSS-N entraîne en revanche une baisse des rentes pour les assurés ayant des rentes basses et moyennes. Selon le projet de la CSSS-N, seuls 35 à 40% des salariés assurés profiteraient des suppléments de rente, malgré des coûts plus élevés. Les améliorations globales pour les femmes seraient repoussées aux calendes grecques. D'un autre côté, il est prévu d'augmenter les déductions exonérées d'impôts dans le troisième pilier. Avec cette augmentation, la Confédération et les cantons perdraient environ 500 millions de francs de recettes fiscales. Seule une fraction de la population profiterait de ces déductions : aujourd'hui déjà, seuls 13 pour cent des ménages imposables sont en mesure de payer le montant maximal exonéré d'impôt, qui est actuellement de 6'883 CHF. Travail.Suisse considère la proposition de réforme actuelle de la CSSS-N comme irresponsable et condamne cette attaque frontale contre les rentes des travailleurs et travailleuses.

- *Travail.Suisse recommande d'accepter la proposition du Conseil fédéral (compromis des partenaires sociaux).*
- *Travail.Suisse s'oppose à l'augmentation des montants exonérés d'impôt dans le pilier 3a.*

Lundi 13 décembre / Interventions parlementaires du DFI

19.4463 Mo. Groupe RL. Modernisation de la prévoyance individuelle. Autoriser les versements dans le troisième pilier du partenaire non actif

Par cette motion, le groupe libéral-radical charge le Conseil fédéral d'adapter le droit fédéral de manière à ce qu'à l'avenir, les versements dans le pilier 3a du conjoint ou du partenaire enregistré n'exerçant pas d'activité lucrative puissent être exonérés d'impôt. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, car elle conduirait à un avantage fiscal pour les couples économiquement aisés et contredirait le principe du pilier 3a, qui est prévu pour les personnes exerçant une activité professionnelle. Travail.Suisse soutient cette position du Conseil fédéral et s'oppose fermement à un nouvel avantage fiscal pour une petite fraction de la population. Ainsi, seuls 13 pour cent des ménages peuvent faire valoir la déduction maximale exonérée d'impôt dans le pilier 3a.

→ *Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.*

Mardi 14 décembre

21.032 Loi sur les travailleurs détachés. Modification

La loi sur les travailleurs détachés est un élément central des mesures d'accompagnement (MAC) à la libre circulation des personnes. Celles-ci visent à garantir le respect des conditions de salaire et de travail et à s'assurer qu'elles sont également appliquées aux travailleurs détachés en Suisse. La modification de la loi sur les travailleurs détachés vise à intégrer les salaires minimaux cantonaux dans le champ d'application de la loi sur les travailleurs détachés, afin que ces réglementations cantonales soient également prises en compte et respectées par les entreprises détachant des travailleurs. Pour Travail.Suisse, les mesures d'accompagnement sont un instrument important pour la protection des travailleurs en Suisse et des adaptations et optimisations permanentes sont donc indispensables. Dans ce contexte, il faut saluer le fait que les salaires minimaux cantonaux devront à l'avenir également être respectés par les travailleurs détachés en Suisse.

→ *Travail.Suisse recommande d'entrer en matière sur cette modification de la loi.*

Conseil des Etats

Mardi 30 novembre

21.041 Budget 2022 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2023-2025

21.042 Budget 2021. Supplément II

(suite : 7, 13 et 16 décembre / ev. au Conseil national le 2 décembre)

Pour endiguer la pandémie de Covid-19 et soutenir la reprise économique, le Conseil fédéral a pris des mesures supplémentaires pour 1.6 milliards de francs. Il en résultera un déficit de 950 millions de francs (le budget prévoyait un excédent de 620 millions de francs). Pour Travail.Suisse, ces dépenses supplémentaires ne détériorent pas fondamentalement la bonne situation financière de la Confédération et sont fondées. Il existe toujours une marge de manœuvre financière non négligeable qu'il s'agit d'utiliser pour investir davantage dans des tâches fondamentales pour le maintien de la prospérité et de la qualité de vie (infrastructures publiques, formation, recherche, conciliation vie professionnelle, vie privée, transition énergétique en particulier).

→ *Travail.Suisse recommande l'adoption du budget 2022 et du supplément au budget 2021.*

21.024 Loi sur l'impôt anticipé. Renforcer le marché des capitaux d'emprunt

La révision prévoit de renforcer la place financière suisse en cherchant à rapatrier en Suisse des activités financières. Le Conseil national a accepté la révision lors de la session d'automne. La réforme affaiblit la fonction de garantie de l'impôt anticipé, entraîne une baisse unique des recettes d'un milliard de francs et des diminutions récurrentes des recettes d'environ 200 millions de francs par an, selon le niveau actuel des taux d'intérêt. Or, si le niveau des taux devait remonter, les pertes pourraient être nettement plus importantes. Par ailleurs, plusieurs projets de réforme de la fiscalité pour la place économique et financière suisse sont achevés ou en cours. Ainsi la suppression des droits de douane sur les produits industriels feront perdre 500 millions de francs à la Confédération. Et le projet de suppression des droits de timbre sur lequel nous voterons le 13 février 2022 (Travail.Suisse propose de dire non à la modification de la loi) risque d'alourdir encore les pertes fiscales. Il est urgent de mettre un frein à ces pertes fiscales qui favorisent seulement les grandes entreprises alors qu'une partie de la population et certaines branches économiques ressentent toujours les effets de la crise du Covid-19.

→ *Travail.Suisse recommande de rejeter la révision de la loi.*

Mercredi 1^{er} décembre

21.066 Loi Covid-19. Modification (prorogation de certaines dispositions)

(au Conseil national le 2 décembre)

La loi Covid-19 est en principe limitée au 31 décembre 2021. Ainsi, à la fin de l'année, plusieurs instruments dont dispose le Conseil fédéral pour lutter contre les pandémies disparaîtraient. Selon le Conseil fédéral, les dispositions dans le domaine de l'aide aux cas de rigueur et de l'assurance-chômage n'en font toutefois pas partie.

→ *Travail.Suisse soutient sur le fond la prorogation des dispositions*

→ *Travail.Suisse soutient la prorogation des mesures de protection des travailleurs particulièrement menacés (art. 4).*

→ *Travail.Suisse soutient l'adaptation de l'art. 12a al. 2*

→ *Travail.Suisse préfère le droit en vigueur à la proposition de modification en ce qui concerne l'indemnisation de la perte de gain (art. 15).*

→ *Travail.Suisse soutient une prorogation des mesures dans le domaine du chômage partiel et du chômage (art. 17 et art. 17b) jusqu'à fin 2022, comme le propose la majorité de la commission.*

Jeudi 2 décembre

19.4443 Mo. Conseil national (Candinas). Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global

La motion charge le Conseil fédéral de présenter au Parlement un plan d'action (au besoin avec des propositions de modifications législatives) indiquant quelles mesures permettraient d'augmenter la part des transports publics dans le trafic global. Le trafic est un domaine crucial en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Par rapport à celles du trafic individuel motorisé et du trafic des poids lourds, les émissions des transports publics sont infimes. Ces derniers constituent donc une partie de la solution pour atteindre les objectifs climatiques. Dans la répartition modale, les transports publics représentent actuellement environ 21 pour cent. Cette part a augmenté jusqu'en 2007 avant de se stabiliser. Accroître la part des transports publics dans le trafic global et ainsi passer à des modes de transports plus efficaces sur le plan énergétique et émettant moins de CO₂ contribue de manière essentielle à faire baisser les émissions totales de CO₂. Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

→ *Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.*

20.322 Iv.ct. Tessin. Pour une extension de la protection contre le licenciement à la fin du congé de maternité

Le canton du Tessin demande une révision du code civil pour que la mère bénéficie d'une protection contre le licenciement d'une durée de 12 mois à partir de la date de l'accouchement. En outre, l'initiative demande que les mères aient droit – durant cette période – à un congé sans solde équivalant à une réduction maximale de 30 % de leur taux d'occupation. Travail.Suisse tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs années sur ce scandale que sont les départs plus ou moins forcés des mères après le congé maternité, soit directement par licenciement, soit indirectement en refusant de leur offrir les conditions adéquates pour permettre de concilier activité professionnelle et vie privée. De véritables mesures pour empêcher la discrimination des femmes en emploi – et à l'embauche par effet d'anticipation d'une future maternité – doivent être prises. Or, augmenter la protection contre le licenciement des seules mères risque d'être contre-productif. Les mesures nécessaires doivent concerner les deux parents pour que l'un et l'autre soient mis sur un pied d'égalité quant aux risques qu'ils représentent pour l'employeur en devenant parents et quant à leurs chances sur le marché du travail avant de le devenir. Aujourd'hui, le père ne bénéficie d'aucune protection contre le licenciement liée à la prise de son congé paternité. C'est ce que vise la motion 21.3733 de la conseillère nationale Greta Gysin, soutenue par Travail.Suisse : il faut introduire, pour le père, une durée de la protection contre le licenciement après une naissance de même durée que celle de la mère. La même logique égalitaire doit s'appliquer au droit à un congé sans solde qui, s'il voit le jour, doit être accordé à chaque parent d'un même enfant.

→ *Travail.Suisse recommande de rejeter l'initiative cantonale.*

Mardi 7 décembre

21.064 Deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise du COVID-19

(suite : 16 décembre / au Conseil national le 30 novembre)

Les conséquences de la pandémie entraînent encore des pertes financières dans les transports publics (TP). Pour les amortir, le Conseil fédéral propose au Parlement un train de mesures pour l'année 2021 similaire à celui de l'année précédente. La Confédération prévoit de soutenir, outre le transport régional et de marchandises, certaines offres touristiques de TP et le transport local. Il est d'un côté réjouissant que le Conseil fédéral ait tenu compte de notre avis dans la consultation en prévoyant aussi un soutien au transport local et à certaines offres touristiques de TP. D'un autre côté, le niveau de demande en TP d'avant crise ne devrait pas être atteint avant 2024. C'est pourquoi, le soutien doit pouvoir s'étendre au-delà de 2021. Travail.Suisse regrette en outre qu'aucune aide directe pour le transport grandes lignes ne soit prévue. Même si un tel soutien est examiné par un groupe de travail de la Confédération, il serait légitime qu'une aide financière spécifique pour le transport grandes

lignes soit examiné à travers ce deuxième paquet de mesures. Enfin, la situation délicate sur le plan financier des transports publics ne doit pas se répercuter négativement sur les conditions de travail du personnel, lequel a permis de garantir le maintien de prestations de transport de service public indispensable pendant la pandémie.

→ *Travail.Suisse recommande d'accepter ce paquet de mesures.*

Jeudi 9 décembre

21.3975 Mo. Conseil national (CPE-CN). Message relatif au financement de la participation suisse à Erasmus plus

La motion demande au Conseil fédéral de présenter un message sur le financement de la participation suisse à Erasmus+. Erasmus+ encourage la coopération et la mobilité internationales dans le domaine de la formation. Elle revêt donc une grande importance pour l'espace suisse de formation et de recherche. La participation de la Suisse à Erasmus+ fait d'ailleurs partie intégrante du programme de législature 2019-2023. Dans le contexte de l'échec des négociations sur l'accord-cadre institutionnel avec l'UE, une association de la Suisse à Erasmus+ a également été mise en veilleuse, l'UE n'étant jusqu'à présent pas prête à octroyer un mandat de négociation à cet effet. Un message sur le financement contribuerait à instaurer la confiance et la bonne volonté dans les relations de politique européenne et soulignerait l'importance de la coopération européenne en matière de formation et de recherche.

→ *Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.*

19.3612 Mo. Conseil national (Munz). Faire des EPF un réseau exemplaire du développement durable et de la mise en œuvre des bonnes pratiques

La motion demande que le domaine des EPF devienne d'ici 2030 un réseau international de premier plan en matière de durabilité. Il s'agit de prouver par l'acte que la durabilité dans l'enseignement, la recherche et l'exploitation est possible et porteuse d'avenir. Pour cela, il faut des efforts nettement plus importants, coordonnés sur l'ensemble du domaine des EPF. C'est l'occasion de renforcer l'excellente position de la recherche suisse sur le plan international, également pour l'avenir.

→ *Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.*

Mardi 14 décembre

21.3112 Mo. Mazzone. Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération

La motion charge la Confédération de faciliter la naturalisation des étrangers de la deuxième génération. Le nombre de nouvelles naturalisations est en baisse depuis 2018. Les jeunes de la deuxième génération sont nés en Suisse ou y ont fait leurs classes et sont parfaitement intégrés à notre pays. Sur la base d'une demande de leur part, car la nationalité restera le fait d'une volonté exprimée, il convient de faciliter et d'encourager leur naturalisation. Cela concrétise les trois propositions présentées par le Conseil fédéral et soutenues par une très large majorité parlementaire, respectivement en 1983, 1994 et 2003, visant la facilitation de la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération.

→ *Travail.Suisse recommande d'accepter la motion.*

20.339 Iv. ct. Genève. Le droit pénal doit protéger le consentement. Révision des infractions contre l'intégrité sexuelle

La question du consentement est au cœur de l'initiative cantonale : les infractions contre l'intégrité sexuelle doivent désormais être fondées sur l'absence de consentement, la contrainte constituant une circonstance aggravante. Il s'agit d'un changement de paradigme qui a toute son importance dans le cadre des relations de

travail, terrain habituel du harcèlement sexuel comme expression d'une position de pouvoir. Les harceleurs.euses doivent être poursuivi.e.s, non pas sur la base du bris de la résistance de leurs victimes, mais sur l'existence ou non d'un consentement mutuel. L'argument avancé par la commission des affaires juridiques de la chambre haute de vouloir éviter les doublons avec l'harmonisation des peines en cours détourne l'attention car le projet mis en consultation en février de cette année ne contient pas cette « solution du consentement ». Le projet qui devrait être soumis au Conseil des Etats en été 2022 doit par conséquent intégrer ce paramètre.

→ *Travail.Suisse recommande d'accepter l'initiative cantonale.*

Mercredi 15 décembre

20.4335 Mo. CPE-CN. Participation accrue du secteur privé à la coopération au développement

La motion charge le Conseil fédéral d'examiner en particulier dans quelle mesure les investisseurs privés peuvent alléger la charge financière de la coopération au développement. Pour Travail.Suisse, les investissements privés ne sauraient remplacer la coopération au développement classique. C'est même plutôt le contraire : le secteur privé ne s'engagera dans des contextes difficiles que si cet engagement est préparé et/ou accompagné par les interventions de la coopération publique au développement. Un démantèlement financier de la coopération internationale de la Suisse enverrait aux acteurs du secteur privé un mauvais signal, qui les découragerait. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

→ *Travail.Suisse recommande de rejeter la motion.*